

Compte rendu de la CAPD du 20 avril 2012

1. Accès à la hors-classe des professeurs des écoles :

Il y a 3 ans, l'IA a modifié unilatéralement le barème d'accèsion à la hors-classe : elle avait ajouté 1 point aux directeurs et 1 point aux personnels en ZEP. Le barème, qui était *échelonX2 + note*, devenait *échelonX2 + note + 1 pour les directeurs +1 point ZEP* en ajoutant « pour cette année, c'est comme ça ». On pouvait donc espérer une évolution du barème et la suppression de ce point supplémentaire, mais cela n'a jamais été le cas !

Alain Favière fait remarquer que l'attribution du point supplémentaire est une possibilité donnée aux DA mais en aucun cas une obligation. Il fait remarquer que le barème est départemental. Par conséquent, le DA peut choisir d'attribuer ce point ou non.

Le DA répond que ceci n'a pas été retravaillé et ne le sera pas dans cette instance. Sandrine Gorgeon demande que ce barème soit discuté. Le DA propose une discussion ultérieure lors d'un groupe de travail début juin.

Sandrine Gorgeon rappelle que le SNUipp-FSU demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et permettant à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (soit 783).

8 promotions sont offertes à la Creuse.

Sont promus au 1^{er} septembre 2012 : Liste principale : Dominique AUGER, Monique SIMONET, Daniel MANNEVILLE, Marie-Claire BOUCHER, Michel LAROCHE, Annick LEFORT, Jean TIXIER, Gérard DARCHIS

Liste complémentaire : Joël LABETOULLE, Patricia FESSMANN, Nicole JOLIVET, Michel LARIGAUDERIE, Jackie QUELLET, Annie BEAUX, Françoise GRAMPEIX, Christine CAUNET

Vote : Pour : 5 (Administration) Contre : 5 (SNUipp-FSU)

Fabrice Couégnas explique que le SNUipp-FSU23 vote contre l'établissement d'une liste sans que le barème soit discuté en instance et non contre la liste établie.

2. Point sur les inéat/exeat :

cf le compte rendu du groupe du travail du 19 avril.

Le DA propose de s'arrêter sur un principe aujourd'hui et de tenter d'atteindre les objectifs fixés par le groupe de travail d'ici juin. Il propose de procéder en deux temps : accorder des EXEAT à une certaine hauteur aujourd'hui et se réserver la possibilité d'en laisser partir plus au fur et à mesure des possibilités.

Le DA précise que cette base est provisoire et est sujette à modification en fonction des mouvements dans les autres départements.

Le DA rappelle que l'autorisation du Recteur est nécessaire pour accorder des INEAT.

Il formule une proposition provisoire qui sera modifiée à la hausse en fonction de l'autorisation du recteur d'accorder des inéat et de la possibilité d'obtention d' INEAT dans les autres académies pour les collègues creusois.

- 7 pour la Haute-Vienne

- 4 vers la Corrèze

- 4 vers le Puy de Dôme

- 5 pour les autres départements + 1 dossier social.

Fabrice COUÉGNAS demande que les EXEAT soient accordés pour toutes les demandes de rapprochement de conjoints hors Corrèze, Haute-Vienne et Puy de Dôme, cela représente 10 EXEAT.

Vote : Pour : Unanimité

Fabrice COUÉGNAS demande que les personnels installés ou ayant des conjoints installés dans le département reçoivent tous un INEAT.

Le DA propose l'INEAT pour une collègue de l'Yonne aujourd'hui. Anne-Claude BONIN obtient donc son INEAT.

Vote : Pour : unanimité

Le DA propose d'accorder des INEAT en dehors de la CAPD de façon hiérarchisée. En premier, les collègues qui ont demandé la Creuse en vœu 1 puis les autres dans l'ordre du barème au fur et à mesure des autorisations d'intégrations délivrées par le Recteur.

Vote : Pour : unanimité

Le DA soumettra aux représentants du personnel la liste hiérarchisée dès qu'elle sera complète et les consultera pour chaque INEAT à accorder.

3. Demandes de disponibilité et de réintégration pour l'année scolaire 2012-2013 :

Réintègre après détachement : Samuel DAVID

Mises en disponibilité : Claire BECHADE, Agnès BOUCHARD, Caroline BRUCHET, Caroline CHAPELAN, Elodie COTET, Antoine ESPONA, Caroline GENTY, Jean-Luc GIRAUD, Isabelle GIRDAL-LATOIR, Cédric GOURJAULT, Claude GUERRIER, Michel LALEMODE, Anita LAVIGNE, Evelyne LEJAY, Valérie MARION, Sabine PARDONCHE, Emilie ROUDIER, Isabelle SIART-COMELERA, Laurence TABARD, Sonia VANDENEYNDE, Sophie VIANNE

Fabrice Couégnas fait remarquer que plusieurs collègues font cette demande dans le but de rejoindre leur conjoint dans un autre département, conséquence des permutations bloquées.

Vote : Pour : unanimité

4. Préparation du mouvement départemental 2012 :

Mme PASQUET donne le calendrier prévisionnel :

-14 mai : fermeture du serveur du mouvement

-21 mai (sous réserve) : CAPD pour examen des INEAT-EXEAT, des demandes de temps partiel, des candidatures sur les postes à profil.

-Entre le 4 et 8 juin : CAPD 1^{er} mouvement

-Juste après, propositions des mises en situations (= appel à candidatures pour les postes ASH, directeur et EMF, CPAIEN...)

-début juillet : CAPD du mouvement complémentaire

Mouvement sur postes réservés des T1, réservation de postes pour les 12 stagiaires au fur et à mesure

Sandrine GORGEON demande que soit rediscutée la décision du DA de supprimer la seconde phase du mouvement avec saisie de vœux. Le DA intervient en maintenant sa position, arguant l'existence d'une mesure nationale du Ministère.

Sandrine Gorgeon remet 250 lettres individuelles de collègues demandant le maintien du second mouvement au DA.

Après interventions multiples et argumentées des représentants du personnel SNUipp-FSU23, le DA accepte de maintenir la phase de saisie de vœux pour le 2^{ème} mouvement mais en précisant que les collègues devront postuler sur tous les postes proposés par ordre de préférence. Il annonce qu'un bilan du mouvement sera réalisé. Si des dysfonctionnements sont observés, la seconde phase sera définitivement abandonnée en 2013.

Il précise que le recueil de vœux se fera à partir de la liste des postes restés vacants après le 1^{er} mouvement, les INEAT-EXEAT, les mises en situation... dans une publication la plus tardive possible dans le mois de juin pour qu'un grand nombre de postes puissent apparaître.

Vote : Unanimité

Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23

1- Date d'inspection et prise en compte de la note : De nombreux personnels, notamment des débuts de carrière, ont été inspectés en janvier et n'ont connaissance ni de leur note ni de leur rapport.

Mme PASQUET précise que les IEN ont déjà donné leurs propositions de notes et qu'elles seront prises en compte dans la phase du mouvement. Le DA indique que les personnels inspectés avant le 31 mars auront connaissance de leur note avant la fermeture du serveur.

A noter : les textes précisent que les agents doivent prendre connaissance de leur bulletin d'inspection dans un délai d'un mois et de leur note dans un délai de 3 mois.

2- Départ en formation CAPASH : nous souhaitons connaître les conditions de départ en formation CAPASH pour les candidats retenus ainsi que les suites données à la demande de Madame Vandeneynde.

Le DA indique qu'il soutient la demande de Mme Vandeneynde pour partir du département. Il indique que la formation serait trop onéreuse pour le département.

La formation F se fait à Clermont-Ferrand. Quant aux aménagements, ils seront transmis au candidat et aux représentants du personnel ultérieurement.

3- Décompte des congés formation : nous souhaitons être destinataires du courrier du Ministère précisant les modalités de ce décompte. M PICARD transmettra les informations.

4- Pacte de carrière : des engagements ont été pris par le Ministère dans le cadre du pacte de carrière, le SNUipp-FSU demande quelles suites sont données à ces engagements (visite médicale des 50 ans, ...). Le DA indique qu'il interrogera le nouveau ministère sur les engagements pris.

5- Réunion d'Information Syndicale Alors que le SNUipp-FSU23 avait annoncé sa volonté de tenir une Réunion d'Information Syndicale pour les personnels exerçant en établissements le lundi 7 mai 2012, le Directeur Académique a refusé sa tenue en invoquant la nécessité de service.

Le DA répond qu'un courrier a été adressé aux représentants du personnel, contenant les textes officiels régissant la mise en place des réunions d'information syndicale.

Alain Favière et Fabrice Couégnas précisent certains points de ces textes. Le DA indique qu'il ne pouvait pas organiser un remplacement pour la mise en place de cette journée. Compte tenu des obligations réglementaires de service de ces personnels, il s'agit d'une remise en cause du droit syndical.

Un rendez-vous sera donné aux représentants du personnel pour permettre de trouver une solution pour la tenue de cette RIS avant la fin de l'année scolaire.

Concernant le décompte des RIS sur les heures d'animations pédagogiques (cf courrier du jeudi 19 avril), Sandrine Gorgeon remet au DA les attestations de présence de tous les participants aux RIS de l'année scolaire 2011-2012.

Vous n'avez donc plus aucun papier à renvoyer à votre IEN.

6- Postes adaptés de courte durée : Mme PASQUET donne la liste des personnels concernés. Fabrice COUEGNAS déplore le nombre trop restreint de postes offerts alors que les carrières s'allongent et que la pénibilité du travail s'accroît.

Réponses du DA hors CAPD à des questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23

Personnels en contrat CUI : Nous souhaitons avoir la liste des personnels en contrat dans le département. Nous souhaitons connaître les perspectives de renouvellement des contrats notamment pour les contrats arrivant à terme au 30 avril 2012.

Fabrice Couégnas demande à ce que la liste des personnels en poste au 1^{er} avril soit transmise aux représentants du personnel. Suite à un courrier du recteur, le DA répond que les dotations en contrat aidé sont allouées de manière provisoire jusqu'au 31 août 2012 pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap et jusqu'au 30 juin pour les aides administratives.

Les contrats qui se terminent le 30 avril ne peuvent pas être renouvelés. Fabrice COUEGNAS dénonce cette décision insupportable pour les personnels concernés déjà en situation précaire, pour les directeurs d'écoles concernées et les personnels administratifs qui gèrent au quotidien ces dossiers difficiles.

Affelnet

Christophe Ruby fait remarquer que le temps nécessaire pour remplir les questionnaires est plus important que ce qui nous avait été présenté lors de la CAPD du 26 mars. De plus, dans de nombreux collèges, des dossiers papier seront remis aux familles afin d'être renseignés. Le DA indique qu'il prendra contact avec des principaux de collège pour connaître les procédures d'inscription. Fabrice Couégnas rappelle que le fichage est de plus en plus présent et que certaines de ces bases de données ne respectent pas les conditions d'information auprès des personnels, des parents et des élèves. Il demande qu'un CTSD ait lieu sur ce sujet. Le DA répond qu'un CTSD sera bien réuni et qu'il a pris connaissance de toutes les autorisations de la CNIL pour être sûre de la légalité de ces fichiers.

Évaluations CE1/CM2

Le DA précise que le paiement de l'indemnité ne se fera que si le service est fait en entier, saisie et envoi des résultats compris. Fabrice Couégnas indique que la passation ne pourra se faire correctement dans les classes comportant des CE1 et des CM2, la passation requérant 3h par niveau et par jour, et demande que des aides soient mises en place pour les collègues concernés. Les IEN répondent qu'elles apporteront de l'aide dans la mesure du possible.

Les délégués SNUipp-FSU : Fabrice Couégnas, Sandrine Gorgeon, Christophe Ruby, Audrey Ble, Alain Favière, Julien Colombeau, Luc Marquès, Lucille Guillemain